
Présidence : Belgique**1021^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : mercredi 14 septembre 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures
Suspension : 11 h 30
Reprise : 15 heures
Clôture : 18 h 15

2. Président : Ambassadeur D. Nagant de Deuxchaisnes

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président et le Forum ont observé une minute de silence pour commémorer le décès de S. M. la Reine Elizabeth II et celui de l'ancien Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Jeroen Boender. Le Royaume-Uni, le Canada et les Pays-Bas ont remercié le FCS pour l'expression de ses condoléances.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR « LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS »**

Président (FSC.DEL/308/22 OSCE+), M^{me} V. Gamba de Potgieter (Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés), Représentante personnelle du Président en exercice de l'OSCE pour les enfants et la sécurité, M. G. Cappelaere (Directeur du Bureau du partenariat de l'UNICEF avec l'UE), M. A. Chernousov (ONG ukrainienne « Voices of Children »), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/289/22), Portugal (FSC.DEL/287/22 OSCE+), Ukraine (FSC.DEL/297/22), Suisse (FSC.DEL/291/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/292/22),

Türkiye (FSC.DEL/296/22 OSCE+), Malte (FSC.DEL/295/22 OSCE+), Bosnie-Herzégovine, Azerbaïdjan (FSC.DEL/294/22 OSCE+), Roumanie (FSC.DEL/302/22 OSCE+), Norvège (FSC.DEL/290/22), Lituanie, Arménie (FSC.DEL/305/22), Fédération de Russie (FSC.DEL/299/22), Royaume-Uni (FSC.DEL/304/22 OSCE+), Pologne

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Opération militaire spéciale pour dénazifier et démilitariser l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/301/22) (FSC.DEL/301/22/Add.1)
- b) *Guerre d'agression russe contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/286/22), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/288/22), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/285/22), Canada, Royaume-Uni (FSC.DEL/300/22 OSCE+), Lituanie
- c) *Situation dans le Caucase du Sud* : Arménie (FSC.DEL/303/22), Fédération de Russie, Azerbaïdjan, République tchèque-Union européenne, Türkiye
- d) *Exercice de déploiement de postes de commandement, tenu en Biélorussie du 8 au 14 septembre 2022* : Biélorussie (FSC.DEL/298/22 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réunion en présentiel intitulée « Comment les organisations internationales s'adaptent aux crises : enseignements pour l'OSCE », prévue à Vienne le 24 octobre 2022* (FSC.DEL/272/22) : Autriche
- b) *Questions de protocole* : Irlande, Président
- c) *Consultations sur la Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 21 septembre 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence